



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Caisse des dépôts et consignations

Question écrite n° 74906

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés d'une filiale à 100 % de la Caisse des dépôts et consignations, que la Cour des comptes, dans son rapport annuel de 2015 a qualifié de « dérives d'un dispositif d'actionnariat salarié ». Ainsi, elle recommande de « doter la direction des ressources humaines du groupe de moyens de contrôle renforcés à l'égard de la politique de rémunérations des filiales de la Caisse », d' « élaborer un référentiel de rémunérations pour l'ensemble du groupe cohérent avec la vocation d'intérêt général de la Caisse » et « de mettre en place un dispositif recensant, de manière exhaustive, les rémunérations des cadres dirigeants au sein du groupe Caisse des dépôts ». Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur lesdites recommandations.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74906

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1430

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)